



Carré Vert
45, rue Kléber
92300 Levallois-Perret

SNSM - Société Nationale de Sauvetage en Mer

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

SNSM- Les Sauveteurs en mer

Association reconnue d'utilité publique par décret du 30 avril 1970

Siège social : 8 cité d'Antin – 75009 Paris

SIREN : 775 665 029

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'assemblée générale de l'association Société Nationale de Sauvetage en Mer,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Société Nationale de Sauvetage en Mer relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la partie « Principe règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels concernant la mise en application des règlements ANC n°2022-06 et 2023-03.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Elles ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne :

- La conformité aux dispositions du règlement ANC n° 2018-06 modifié par le règlement ANC n° 2020-08 du compte de résultat par origine et par destination (CROD) et du compte d'emploi annuel des ressources (CER), ainsi que le caractère approprié des modalités et hypothèses retenues pour leur élaboration, présentées dans la note 6 de l'annexe aux comptes annuels.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on

peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

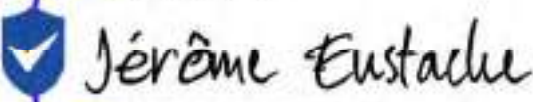
En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars SA

Levallois-Perret, 27 mai 2026

Signé par :

7554BB361E9C450...

Jérôme Eustache

Associé

BILAN AU 31 DECEMBRE 2025

ACTIF (k€)	Exercice 2025			Exercice
	BRUT	Amortissements Dépréciations	NET	2024 NET
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles	6 733	2 078	4 655	3 832
Frais de développement	0	0	0	0
Donations temporaires d'usufruit	0	0	0	0
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	6 733	2 078	4 655	3 832
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	0	0	0	0
Immobilisations corporelles	237 409	106 807	130 602	113 123
Terrains	101	0	101	101
Constructions	35 218	15 162	20 057	20 539
Installations techniques, matériels, outillages	167 110	85 342	81 768	57 603
Autres immobilisations corporelles	8 720	6 303	2 417	2 432
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	26 260	0	26 260	32 447
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	5 401	0	5 401	1 228
Immobilisations financières	182	0	182	162
Participations	0	0	0	0
Créances rattachées à des participations	0	0	0	0
Autres titres immobilisés	0	0	0	0
Prêts	66	0	66	66
Autres	116	0	116	97
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)	249 725	108 884	140 840	118 346
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et encours	6 037	315	5 722	6 710
Créances	16 843	9	16 834	21 692
Créances clients, usagers et comptes rattachés	940	9	931	1 155
Créances reçues par legs ou donations	7 562	0	7 562	4 276
Autres créances	7 564	0	7 564	15 611
Charges constatées d'avance	778	0	778	649
Valeurs mobilières placement	12 005	557	11 448	11 462
Disponibilités	30 178	0	30 178	35 614
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	65 063	881	64 182	75 478
Frais d'émission des emprunts (III)	0	0	0	0
Primes de remboursement des emprunts (IV)	0	0	0	0
Ecart de conversion et différences d'évaluation (actif) (V)	0	0	0	0
TOTAL ACTIF	314 787	109 765	205 022	193 126

BILAN AU 31 DECEMBRE 2025

P A S S I F (k€)	Exercice 2025	Exercice 2024
FONDS PROPRES		
Fonds Propres sans droit de reprise	2 318	2 318
Fonds propres statutaires	2 318	2 318
Fonds propres complémentaires	0	0
Fonds Propres avec droit de reprise	0	0
Fonds propres statutaires	0	0
Fonds propres complémentaires	0	0
Ecart de réévaluation	0	0
Réserves	122 375	111 008
Réserves statutaires ou contractuelles	101 115	88 560
Réserves pour projets de l'entité	20 925	22 112
Autres réserves	335	335
Report à nouveau	0	0
Excédent ou déficit de l'exercice	8 316	11 367
Situation nette (sous-total)	133 009	124 693
Fonds propres consommables	0	0
Subventions d'investissement	38 785	41 677
Provisions réglementées	0	0
TOTAL FONDS PROPRES (I)	171 794	166 369
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	9 941	4 101
Fonds dédiés	7 981	9 213
TOTAL FONDS REPORTES ET DEDIES (II)	17 922	13 314
PROVISIONS		
Provisions pour risques	0	0
Provisions pour charges	1 078	928
TOTAL PROVISIONS (III)	1 078	928
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés	0	0
Emprunts & dettes établissements de crédit	2 296	2 557
Emprunts & dettes financières divers	0	0
Instruments financiers divers	0	0
Dettes fournisseurs & comptes rattachés	3 428	3 210
Dettes des legs ou donations	3 015	1 420
Dettes fiscales et sociales	2 062	2 025
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 593	1 476
Autres dettes	835	1 825
Produits constatés d'avance	0	0
TOTAL DETTES (IV)	14 228	12 514
Ecarts de conversion et différences d'évaluation (passif) (V)	0	0
TOTAL PASSIF	205 022	193 126

Compte de résultat 2025		
K€	Exercice 2025	Exercice 2024
Cotisations	0	0
Chiffre d'affaires net	11 122	9 955
Vente de marchandises	3 239	2 825
Vente de prestations et de services	7 883	7 129
Assistances maritimes	2 813	2 394
Participation des stagiaires à la formation	847	976
Prestations annexes	3 630	3 356
Prestations Plages	594	404
Production immobilisée	367	485
Produit des tiers financeurs	57 157	57 505
Concours publics et subventions d'exploitation	18 032	18 571
Subventions d'exploitation	12 583	13 820
Produit des taxes affectées	5 448	4 752
Ressources liées à la générosité du public	37 230	38 933
Dons manuels	30 444	27 455
Mécénats	2 063	4 485
Legs, donations et assurances-vie	4 723	6 993
Contributions financières	1 895	0
Reprises sur amortissements, provisions et transferts de charges	358	317
Reprises sur amortissements	0	0
Reprises sur provisions	358	317
Transferts de charges	0	0
Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	208	0
Utilisation des fonds dédiés	4 803	2 344
Autres produits	1 378	1 743
TOTAL I : Produits d'exploitation	75 392	72 348
Achats	38 292	35 658
Marchandises	2 596	2 348
Matières premières et autres approvisionnements	1 822	2 183
Autres achats et charges externes	33 874	31 126
Variation de stock	899	347
Stock de marchandises	-56	244
Stock matériel technique	955	104
Impôts, taxes et versements assimilés	942	837
Salaires et charges	10 475	10 300
Salaires et traitements	7 083	7 002
Charges sociales	3 392	3 298
Dotations d'exploitation	11 621	9 519
Dotations aux amortissements des immobilisations	11 016	8 991
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	98	0
Dotations aux provisions	508	528
Valeur nette comptable des immobilisations cédées	46	0
Report en fonds dédiés	3 571	3 101
Autres charges	1 488	2 479
TOTAL II : Charges d'exploitation	67 335	62 242
1. Résultat d'exploitation (I - II)	8 057	10 106

K€	Exercice 2025	Exercice 2024
Autres produits financiers	314	1 353
TOTAL III : Produits financiers	314	1 353
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	14	92
Intérêts et charges assimilées	40	45
TOTAL IV : Charges financières	55	138
2. Résultat financier (III - IV)	259	1 216
3. Résultat courant avant impôts (I- II + III - IV)	8 316	11 322
TOTAL V : Produits exceptionnels	0	254
TOTAL VI : Charges exceptionnelles	0	209
4. Résultat exceptionnel (V - VI)	0	45
Participation des salariés (VIII)	0	0
Impôts sur les bénéfices (IX)	0	0
Total des produits (I+III+V+VII)	75 706	73 955
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)	67 390	62 588
5. RESULTAT (Excédant ou Déficit)	8 316	11 367
6. Evaluation des contributions volontaires en nature		
Total des produits	67 057	60 331
Bénévolat	65 851	60 331
Prestations en nature	0	0
Dons en nature	1 207	0
Total des charges	67 057	60 331
Secours en nature	0	16 681
Mise à disposition gratuite de biens et prestations	1 207	11 879
Personnel bénévole	65 851	31 770

SOMMAIRE

<u>PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES DE BASE</u>	6
<u>ENGAGEMENTS HORS BILAN</u>	12
<u>CROD et CER</u>	
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	13 – 15
COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	16 – 19
COMPTE D'EMPLOI ET RESSOURCES	19 – 20
<u>ACTIF</u>	
VARIATION DES IMMOBILISATIONS	21
VARIATION DES AMORTISSEMENTS	22
VARIATION DES STOCKS	23
CREANCES ET COMPTES DE REGULARISATION	24
TITRES ET DISPONIBILITES	25
<u>PROVISIONS</u>	
DEPRECIATION COMPTES D'ACTIF & PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	26
<u>PASSIF</u>	
FONDS PROPRES ET RESERVES	27
VARIATION DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	28
VARIATION DES FONDS REPORTES ET DEDIES	29
DETTES ET COMPTES DE REGULARISATION	30
UTILISATIONS DES RESSOURCES DEDIÉES AUX INVESTISSEMENTS	31

1. Description de l'objet social de la SNSM

La Société nationale de sauvetage en mer (SNSM) - association loi 1901 - a été **créée en 1967 et reconnue d'utilité publique en 1970**.

Elle est issue de la fusion de la Société centrale de sauvetage des naufragés et des Hospitaliers sauveteurs bretons deux associations fondées dans la deuxième partie du 19^e siècle.

La SNSM assure une mission de service public en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer. Les missions de la SNSM sont de sauver des vies humaines, en mer et sur le littoral, former les sauveteurs et d'effectuer des missions de sécurité civile dans le cadre de dispositif de premiers secours (DPS) à l'occasion de manifestations publiques tout en exerçant une action de prévention et de sensibilisation du grand public aux dangers de la mer.

Son dispositif compte 214 stations de sauvetage, 33 centres de formation et d'intervention et 256 postes de secours sur les plages.

Les missions de sauvetage sont réalisées 365 jours par an et 24 heures sur 24 par des bénévoles avec un délai moyen d'appareillage de 17 minutes.

2. Faits marquants de l'exercice

Les faits caractéristiques de l'exercice sont détaillés dans le rapport annuel de la SNSM.

3. Evènements significatifs postérieurs à la clôture

A la date d'arrêté des comptes par le Conseil d'administration des états financiers 2025 de la SNSM, la direction n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remette en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

4. Principes règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice 2025 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du Plan Comptable Général défini par le règlement n°2022-06 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) modifiant le règlement 2014-03, ainsi qu'aux dispositions du règlement n° 2018-06 de l'ANC modifié par le règlement ANC n° 2023-03 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

La présentation a été réalisée dans le respect du principe de prudence et sur la base des hypothèses fondamentales suivantes :

- Continuité d'exploitation
- Indépendance des exercices
- Permanence des méthodes

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

L'exercice 2025 marque la première application du règlement ANC n°2022-06. Cette réforme modernise le Plan Comptable Général (PCG) en modifiant la nomenclature des comptes et la structure des états financiers.

La présentation du bilan évolue pour mieux refléter la destination économique des opérations :

- À l'Actif (Reclassement des investissements) : Les avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations ne sont plus classés dans l'actif circulant (créances). Ils doivent désormais être intégrés

ANNEXE

directement dans l'actif immobilisé, au sein de la catégorie concernée (incorporelle ou corporelle). Les charges constatées perdent leur statut de "compte de régularisation" autonome en bas de bilan, elles sont désormais reclassées au sein des créances.

- Au Passif : Une distinction nette est désormais opérée entre les provisions pour risques et les provisions pour charges. De plus, le poste "Dettes fournisseurs et comptes rattachés" s'élargit en intégrant dorénavant les dettes sur immobilisations et les Produits Constatés d'Avance (PCA) perdent leur statut de "compte de régularisation" autonome en bas de bilan, Ils sont désormais reclassés au sein des dettes.

Suite à la refonte du compte de résultat, la majorité des éléments de gestion qui étaient autrefois isolés en "Exceptionnel" sont désormais intégrés au résultat d'exploitation. Cela permet de donner une vision plus fidèle de l'activité courante et récurrente.

Le résultat exceptionnel est désormais limité aux opérations qui ne relèvent pas de l'activité normale de l'entité (ex: changements de méthode, corrections d'erreurs majeures, ou événements hors gestion courante).

Conformément à cette norme, les ressources de l'association sont désormais ventilées selon leur origine :

- Les dons issus de personnes physiques et le mécénat d'entreprise sont enregistrés en générosité du public (Compte 754).
- Les soutiens financiers reçus d'autres organismes à but non lucratif (associations, fondations, fonds de dotation) sont enregistrés en contributions financières (Compte 755).

En application du Plan Comptable Général, les durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles, inscrites à leur valeur historique, sont déterminés comme suit :

4.1 Immobilisations Incorporelles

- Logiciels – Identifiés en tant que tels dès que leur acquisition est séparée de celle d'un matériel informatique, ils sont amortis sur une durée de 2 ans.
- Droit au bail – Pas d'amortissement

4.2 Immobilisations Corporelles

Constructions

- Immeuble du siège. Cet ensemble est constitué de 4 composants :
 - Les murs inscrits au coût d'acquisition de l'immeuble. Ce composant est amorti sur une durée de 30 ans selon le mode linéaire.
 - La toiture est amortie sur 25 ans selon le mode linéaire
 - L'ascenseur est amorti sur 10 ans selon le mode linéaire.
 - Les autres aménagements initiaux et équipements solidaires sont amortis sur 10 ans en linéaire.

Equipements spécifiques

▪ Les navires de sauvetage hauturier (NSH1), vedettes de sauvetage côtier (VSC1), canots tous temps (CTT) et vedettes de 1^{ère} classe (V1), 2^{ème} classe (V2), 3^{ème} classe (V3) et légères (VL) sont constitués de 3 composants : la coque pontée (en général le montant du contrat chantier), la motorisation et l'armement (aménagements et tous matériels).

- Les coques pontées sont amorties selon le mode linéaire sur 30 ans pour les CTT et NSH1, 25 ans pour les V1, 20 ans pour les V2, V3 et VSC1 et 15 ans pour les VL.

- Les motorisations sont amorties selon le mode linéaire sur une durée correspondant à la moitié de celle retenue pour la coque pontée.

- L'armement est amorti dans tous les cas sur une durée de 5 ans en linéaire.

Les composants sont inscrits à leur valeur historique pour les embarcations mises en service à compter de 2000, exercice au cours duquel la flotte SNSM a été inscrite au bilan pour la première fois.

ANNEXE

Pour les embarcations plus anciennes, la valeur des composants a été déterminée selon le rapport moyen constaté pour chaque type d'embarcation entre chaque composant et la valeur historique de l'ensemble.

- Les canots semi-rigides forment un ensemble et sont amortis en bloc sur 10 ans selon le mode linéaire.

L'ensemble comprend la remorque, le canot, l'armement et le moteur hors-bord.

- Les canots pneumatiques pliables sont amortis sur une durée de 10 ans selon le mode linéaire.

▪ Les moteurs hors-bords des canots pneumatiques, interchangeables, sont inscrits pour leur valeur historique indépendamment des pneumatiques et font l'objet d'un amortissement linéaire sur une durée de 5 ans.

- Les véhicules nautiques motorisés (VNM) sont amortis sur une durée de 5 ans en linéaire.

▪ Les tracteurs et remorques des VL, canots pneumatiques semi-rigides ou pliables et VNM sont amortis sur une durée de 10 ans sur le mode linéaire.

- Les « grosses réparations ».

- le remplacement pur et simple du composant motorisation ou d'un élément du composant armement identifié fait l'objet d'une activation au bilan et entraîne la sortie du matériel remplacé.
- la partie non identifiable (main d'œuvre, pièces détachées, matériels de faible valeur, matériaux, etc.) de la « grosse réparation » est activée en tant que nouveau composant de l'embarcation et est amortie sur 5 ans quel que soit le type d'embarcation.

Autres immobilisations corporelles

a. Terrains – Pas d'amortissement

b. Constructions en toute propriété autres que l'immeuble du siège. Elles sont amorties sur 20 ans.

c. Infrastructures locales – Les abris, cales et autres locaux des stations et centres de formation dont les travaux de construction, d'aménagement ou de rénovation sont valorisés au coût de leur construction, rénovation ou aménagement et amortis, sur une durée de 10 ans, selon le mode linéaire.

d. Installations techniques, matériel et outillage (Pole de soutien de la flotte) – amortissement linéaire sur 10 ans.

e. Matériels de bureau et informatiques – Amortissement sur 3 ans selon le mode linéaire.

f. Mobilier – Amortissement sur 10 ans selon le mode linéaire.

g. Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés – Créances, actifs par nature ou biens destinés à être cédés. Ces biens ne sont pas amortis. Selon le nouveau règlement, les biens reçus destinés à être cédés résultant de stipulations du testateur ou du donateur sont comptabilisés au bilan dès la date d'acceptation du legs ou de la donation, en contrepartie d'un compte de produits.

4.3 Actif Circulant

- Les actifs circulants sont inscrits à leur valeur nominale
- Le stock d'articles de promotion conservés chez notre logisticien est valorisé au PAMP (prix d'achat moyen pondéré) et éventuellement déprécié.
- Les stocks d'articles de promotion conservés par les entités locales font l'objet d'un inventaire annuel et sont valorisés au dernier prix d'achat, sans différence significative avec la valorisation au PAMP.
- Les créances litigieuses liées aux conventions Mairie (mise à disposition des nageurs sauveteurs sur les plages durant l'été) sont en baisse et elles sont inscrites à l'actif du bilan et représentent un montant de 144 k€ à fin 2025.
- Les créances diminuent en 2025, du fait d'un meilleur recouvrement des subventions d'investissement dues par l'Etat et les collectivités locales mais aussi de nos mécènes. Les avances et acomptes versés sur commande sont également en légère hausse.

Valeurs mobilières de placement. La SNSM mandate la Société Générale Private Banking et la Banque Postale pour la gestion d'un placement centralisé des sommes représentant une grande partie de la trésorerie excédentaire des entités locales (délégations départementales, stations de sauvetage et centres de formation et d'intervention).

Les VMP ont été dépréciées pour 557 k€.

4.4 Fonds dédiés et Subventions d'investissement

Les contributions privées (partenariats, collectes de dons) dédiés à des projets précis et non encore utilisées conformément à l'engagement pris à l'égard des financeurs sont inscrites en fin d'exercice au passif du bilan au poste « Fonds dédiés ».

Au compte de résultat sont enregistrés :

- en charges dans le poste « Reports en fonds dédiés », les partenariats, collectes de dons reçus dans l'exercice et non utilisés à la clôture,
- en produits dans le poste « Utilisations des fonds dédiés », la reprise des sommes inscrites en fonds dédiés, au fur et à mesure que les dépenses relatives aux projets sont réalisées.

Les aides (dons des entreprises privées) dédiées au financement d'un bien immobilisé programmé sont débitées en totalité du poste « Fonds dédiés » dès la mise en service du bien financé en contrepartie du poste « Utilisations des fonds dédiés ».

A noter que les aides publiques dédiées à l'investissement sont inscrites directement au passif du bilan en subventions d'investissement (compte 131) sans transiter par le compte de fonds dédiés.

Les subventions d'investissement sont reprises en résultat au fur et à mesure de l'amortissement des biens financés par le crédit du compte 747 « Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice ».

Le total des fonds dédiés représente 7 981 k€ à fin décembre 2025 contre 9 213 k€ à fin décembre 2024.

A noter qu'il n'y a pas de fonds dédiés non mouvementés depuis 2 ans et plus.

4.5 Fonds reportés liés aux legs ou donations

Le règlement CRC n° 99-01 prévoyait l'enregistrement des libéralités en hors bilan à l'acceptation par le conseil d'administration. Le produit n'était constaté en résultat qu'à la cession du bien.

Selon le nouveau règlement, les biens reçus (créances, actifs par nature ou biens destinés à être cédés), dettes et obligations résultant de stipulations du testateur ou donateur (provision) sont comptabilisés au bilan dès la date d'acceptation du legs ou de la donation, en contrepartie d'un compte de produits.

La partie des ressources constatée en produit d'exploitation au cours de l'exercice, qui n'est pas encore encaissée à la clôture, fait l'objet d'une comptabilisation en fonds reportés en contrepartie d'une charge.

Les fonds reportés sont extournés en contrepartie de produits au fur et mesure de la réalisation du legs ou de la donation (PCG art 213-12). Les fonds s'élèvent à 9 941 k€ à fin décembre 2025 contre à 4 101 k€ à fin décembre 2024.

4.6 Provisions pour risques et charges

Des provisions sont constatées afin de couvrir les risques et charges identifiées à la clôture des comptes.

Les indemnités de départ à la retraite dues aux salariés sont entièrement provisionnées dans les comptes à fin 2025.

Le montant de l'engagement s'élève à 404 K€ au 31 décembre 2025.

L'hypothèse prend en compte un âge de départ à la retraite à 64 ans pour les cadres et non cadres à l'initiative des salariés pour 100% des cas.

PROVISIONS P/RISQUES ET CHARGES (EN K€)	Montants au 31/12/2024	Montants au 31/12/2025	Variation
Autres provisions pour risques et charges	570	674	+ 104
Indemnités de fin de carrières	358	404	+ 46
TOTAL PROVISIONS	928	1 078	+ 150

4.7 Passif Circulant

Les dettes sont inscrites à leur valeur nominale et majoritairement à échoir à moins d'un an.

4.8 Compte de Résultat

Les subventions d'exploitation correspondent principalement aux subventions accordées par les financeurs publics (ministère des Transports, conseils généraux, conseils régionaux, communes...) et privés (Total, MACIF, MAIF,...). Elles sont comptabilisées dès leur attribution. Les subventions faisant l'objet d'une affectation particulière sont traitées en tant que fond dédié.

Les autres produits d'exploitation correspondent principalement aux dons et legs perçus en 2025 et sont comptabilisés lors de leur encaissement.

Les montants portés à la rubrique « legs, donations et assurances-vie » du compte de résultat sont détaillés ci-après en application de l'article 431-8 du règlement ANC 2018-06.

K€	Exercice 2025	Exercice 2024
Montant perçu au titre d'assurances-vie	2 128	2 462
Montant de la rubrique de produits « Legs ou donations » (article 213-9)	8 502	3 276
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	917	2 399
Repr. des dépr. d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0	0
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	1 646	3 175
Produits	13 193	11 312
VNC des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	984	2 356
Dot. aux dépr. d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0	0
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	7 486	1 964
Charges	8 470	4 319
Legs, donations, et assurances-vie (article 431-8)	4 723	6 993

La SNSM constate un résultat net de 8.316 milliers d'euros (résultat excédentaire)

Le compte de Résultat présente un total des charges de 67.390 milliers d'euros et un total des produits de 75.706 milliers d'euros.

5. Autres informations

5.1 Ressources Humaines

Salariés

Au 31 décembre 2025, le nombre de salariés de la SNSM était de 138 personnes (51 femmes et 87 hommes) pour un équivalents temps plein moyen (ETP) de 137,3.

Rémunérations

En conformité avec la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 en son article 20 sur le volontariat associatif les trois salaires bruts annuels les plus importants ont représenté en 2025 un total de 382 k€.

Nous rappelons que la fonction d'administrateur ne donne pas lieu à rémunération.

5.2 Information sur les Transactions avec des contreparties

Aucune opération inhabituelle et/ou conclue à des conditions anormales n'a été réalisée avec les contreparties (art 431-12 du règlement ANC 2018-06).

5.3 Engagements hors bilan

Engagements Donnés Néant.

Engagements Reçus Néant.

5.4 Etat des avantages et ressources provenant de l'étranger

A la suite de la modification du règlement ANC 2018-06 par le règlement ANC n°2022-04, et conformément au décret n°2021-1812 du 24 décembre 2021 le tableau sur l'état séparé des avantages et ressources en provenance de l'étranger est présenté ci-dessous :

Etat du contributeur (zone économique)	Date de l'avantage ou de la ressource	Personnalité juridique du contributeur	Nature de l'avantage ou de la ressource	Caractère direct ou indirect de l'avantage ou de la ressource	Mode paiement	Montant ou valorisation de l'avantage ou de la ressource
Zone Euro	Année 2025	Personne physique	Don	Direct	Versement en numéraire par virement bancaire et prélèvement	72 k€
Hors Zone Euro	Année 2025	Personne physique	Don	Direct	Versement en numéraire par virement bancaire	71 k€
Total						143 k€

La version détaillée de l'état séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger que l'association SNSM doit établir en application de l'article 434-4 du règlement ANC 2018-06 est mise à la disposition du public au siège social de l'association.

5.5 Contributions volontaires en nature

L'association a reçu de la part de ses partenaires des contributions volontaires en nature de type mise à disposition gratuite de locaux, de services...

Elle a, par ailleurs procédé à ce titre à une valorisation du temps qui lui est consacré par ses bénévoles.

L'évaluation des contributions volontaires en nature affiche un total de 67.057 milliers d'euros dans la Rubrique Bénévolat en produits.

Cette somme est ventilée en charges sous trois rubriques :

- « Secours en nature » pour 0 milliers d'euros.
- « Mise à disposition gratuite de biens et prestations » regroupe les prestations en nature, la formation, le temps des formateurs bénévoles et le temps passé en formation par les stagiaires bénévoles sauveteurs embarqués et nageurs sauveteurs (SE et NS) pour 1.207 milliers d'euros
- « Personnel bénévole » est constituée par l'administration et la gestion de la SNSM par les bénévoles opérationnels (présidents de station, directeurs de CFI, trésoriers, membres du CA, bénévoles permanents du Siège, etc.) et les astreintes des sauveteurs embarqués pour 65.851 milliers d'euros.

5.6 Valorisation du Bénévolat

Au titre de l'exercice 2025, la SNSM a procédé à une évaluation financière du temps qui lui est consacré par ses bénévoles. Cette évaluation s'appuie, sauf exceptions, sur une analyse du temps lié à une fonction plutôt qu'au temps passé par des personnes physiques. L'évaluation du temps lié à une fonction s'appuie sur l'ensemble des données opérationnelles collectées par la SNSM. La valorisation de ce temps repose sur l'application d'un taux horaire par catégorie de bénévoles.

Les méthodes d'évaluation par fonction :

- Les Sauveteurs Embarqués (interventions et exercices) : les heures d'intervention sont évaluées à partir des heures d'intervention par embarcation recensées dans INO (outil de gestion des sorties en mer de la SNSM). Ces heures sont ensuite multipliées par l'équipage théorique de ces embarcations (ex : 8 pour un Canot Tous Temps, 6 pour une Vedette de 1^{ère} classe, etc.) ;
- Le temps passé en formation par les Nageurs Sauveteurs, les Sauveteurs Embarqués et les Formateurs est extrapolé à partir des rapports d'activité des Centres de Formations et d'Interventions (CFI) et du Pôle National de Formation (PNF). Il s'appuie sur un volume horaire par formation, multiplié par le nombre stagiaires diplômés à l'issue de ces formations ;
- Le temps des formateurs est extrapolé à partir des mêmes rapports pour lesquels l'encadrement des formations est défini à partir d'un encadrement théorique (pour les CFI) ou réel (pour le PNF) ;
- Le temps consacré aux Sécurités Nautiques et Dispositifs Prévisionnels de Secours par les Nageurs Sauveteurs s'appuie sur les rapports d'activité des CFI ;
- Le temps consacré par les bénévoles à l'entretien des moyens nautiques et terrestres de la SNSM est défini à partir d'une méthode de calcul qui s'appuie sur les coûts d'entretien de ces moyens ;
- Le temps des Présidents de Stations est estimé à 2 jours par semaine, soit 2/5 ETP ;
- Le temps des équipes administratives des CFI (Directeur, Directeurs Adjoints, Secrétaires, etc.) s'appuie sur une étude réalisée en 2016 qui estime le temps administratif à 3,73 h par stagiaire accueilli en formation au CFI ;
- Le temps des Délégués Départementaux est estimé à 2,5 jours par semaine, soit 1/2 ETP ;

ANNEXE

- Le temps des trésoriers de Stations, CFI ou Délégations Départementales est indexé sur le nombre d'écritures comptables passées dans la structure concernée ;
- L'évaluation des autres activités bénévoles s'appuie sur des éléments de suivi de l'activité (, PV de CA, de Groupes de Travail, Planning de tenue des stands sur des événements, etc.).

Les méthodes de valorisation par catégorie de bénévoles :

- Les Sauveteurs Embarqués : salaire de référence de la 11e catégorie de l'ENIM, il s'agit de la base indemnitaire des Sauveteurs Embarqués appliqué par l'ENIM en cas d'accident ;
- Les Nageurs Sauveteurs : salaire de référence défini par les conventions de mise à disposition entre la SNSM et les communes du littoral. On distingue les Nageurs Sauveteurs ordinaires et les Chefs de Poste.
- Les Formateurs : leur valorisation est établie par référence à la grille des salaires minimums prévus par la Convention Collective de la Formation Professionnelle, qui définit des paliers de rémunération reflétant les qualifications liées à la fonction exercée. En appliquant cette analyse aux formateurs de la SNSM nous avons identifié trois niveaux de qualification : Formateurs, Formateurs de Formateur et Responsables Pédagogiques.
- Pour tous les autres bénévoles (délégués départementaux, présidents, directeurs, trésoriers, etc.), nous avons retenu comme salaire de référence le salaire moyen dans la Fonction Publique Territoriale (derniers chiffres connus : INSEE 2015).

Fonction	Base Brut annuel	Brut "chargé" horraire
Sauveteur Embarqué	36 032,62 €	35,48 €
Nageur Sauveteur	21 620,86 €	21,12 €
Chef de Poste	24 810,83 €	25,01 €
Formateur	36 366,70 €	36,66 €
Formateur de Formateur	36 366,70 €	36,66 €
Responsable Pédagogique	36 366,70 €	36,66 €
Bénévole Fonctionnel	34 975,51 €	35,26 €

Les astreintes des Sauveteurs Embarqués :

La disponibilité 24h/24 et 365 jours par an des moyens de sauvetage de la SNSM suppose la disponibilité d'équipages bénévoles capables d'intervenir à tout moment sur demande des CROSS. La valorisation de cette disponibilité, dite « d'astreinte », est calculée en appliquant 25% du salaire annuel de référence par équipier nécessaire pour faire appareiller une embarcation (8 pour un CTT, 6 pour une V1, etc.).

ANNEXE

Fonctions	2024			2025		
	Heures	V.Unitaire	Valorisation k€	Heures	V.Unitaire	Valorisation k€
Sauveteurs Embarqués - Interventions et Exercices	433 769	35,48	15 390	600 711	36,09	21 680
Sauveteurs Embarqués - Formations	51 100	35,48	1 813	54 494	36,09	1 967
Sauveteurs Embarqués - Entretien des Moyens	32 394	35,26	1 142	37 482	35,58	1 334
Total Sauveteurs Embarqués	517 263	35,47	18 345	692 687	36,06	24 980
Nageurs Sauveteurs - Formations	191 429	21,29	4 075	106 436	21,33	2 271
Nageurs Sauveteurs - DPS et Sécurités Nautiques	57 920	22,29	1 291	72 688	22,20	1 614
Total Nageurs Sauveteurs	249 349	21,52	5 366	179 124	21,68	3 884
Formateurs - Sauveteurs Embarqués	19 380	36,66	710	17 483	37,39	654
Formateurs - Nageurs Sauveteurs	55 225	36,66	2 025	31 752	37,39	1 187
Formation de Formateurs	28 727	36,66	1 053	27 720	37,39	1 036
Formation de Tiers	10 848	36,66	398	9 226	37,39	345
Total Formateurs	114 180	36,66	4 186	86 181	37,39	3 222
Administration et Gestion des Stations	228 012	35,26	8 040	173 426	35,58	6 170
Administration et Gestion des CFI	83 933	35,26	2 959	76 083	35,58	2 707
Autes bénévoles	35 020	35,26	1 235	31 206	35,58	1 110
Total Bénévoles Fonctionnels	346 965	35,26	12 234	280 715	35,58	9 988
TOTAL Bénévolat	1 227 757	32,69	40 131	1 238 707	33,97	42 074
Valorisation Astreintes			20 200			23 776
TOTAL Contributions volontaires en nature			60 331			65 851

6. Dispositions spécifiques relatives à l'appel à la générosité du public

6.1 Principes, règles et méthodes du C.R.O.D

Par application du nouveau règlement N°2018-06 du 5 décembre 2018 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, les associations et fondations relevant des articles 3 et 4 de la loi N° 91-772 du 7 août 1991 incluent dans l'annexe de leurs comptes annuels une sous-section qui comporte les états suivants :

- Un compte de résultat par origine et destination défini à l'article 432-2 (CROD)
- Un compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public conformément à la loi N° 91-772 du 7 août 1991 défini à l'article 432-17 (CER)
- Les informations nécessaires à leur bonne compréhension.

Le CROD rend compte, dans un tableau en liste de l'origine des ressources, de la destination des dépenses et de leur financement par les ressources de générosité du public. Il introduit un comparatif de l'année clôturée et de l'année précédente.

Le CROD présente les produits par nature permettant de distinguer l'origine des ressources et de classer les charges par destination : en missions sociales, frais de recherche de fonds et frais de fonctionnement.

Répartition des ressources

Les ressources sont réparties par origine de la manière suivante :

Ressources GP (générosité publique) :

- Dons
- Legs, donations et assurances-vie
- Mécénats (entreprises)
- Autres notamment la vente de marchandises et le produit des manifestations.

Ressources non-GP :

- Subventions et concours publics, y compris les quote-part d'aide des investissements.
- Contributions financières (fondations)
- Les prestations : assistance aux biens, dispersion de cendres, dispositifs prévisionnels de sécurité, participation des stagiaires sauveteurs
- Des produits divers dont les produits financiers. Une quote-part de ces derniers n'est pas ventilée dans les ressources GP, considérant leur faible montant.

Principes d'emploi des ressources

Les principes d'emploi des ressources sont les suivants :

- Les ressources affectées à un projet spécifique ou à une structure locale (relevant le plus souvent d'une mission sociale) lui sont consacrées exclusivement
- En cas de non-affectation, les ressources GP financent en priorité les missions sociales, puis les frais de recherche de fonds GP
- Les ressources non-GP financent les frais de recherche de fonds non-GP et les frais de fonctionnement
- Les investissements sont prioritairement financés par des ressources spécifiques (subventions). Les ressources GP n'intervenant qu'en complément et si nécessaire.

Principes et règles d'affectation des charges

Le CROD est construit directement à partir de la comptabilité analytique de la SNSM.

Les charges par destination correspondent aux rubriques suivantes :

- Les missions sociales : sauvetage au large, formation et mise à disposition des nageurs sauveteurs, sécurité civile et prévention. Cela comprend les dépenses directes de nos stations de sauvetage et de nos centres de formation et d'intervention, les dépenses de la Direction technique en charge du maintien en condition opérationnelle (MCO) de nos moyens nautiques, les dépenses de formation des équipages et de nos nageurs sauveteurs, les coûts d'équipement de nos bénévoles ».
- Les frais de recherche de fonds : : frais d'appel et de traitement des dons, legs, mécénats...
- Les frais de fonctionnement : regroupent les charges d'administration, de comptabilité, de gestion, de communication et de services généraux

Les charges non directement affectables sont les suivantes :

- Charges du service achats : ce service procure et coconçoit des équipements opérationnels à l'usage de nos bénévoles et approvisionne des produits dérivés siglés SNSM destinés à être vendus. La clé de ventilation retenue est la part relative des achats de l'année. C'est ainsi qu'en 2025, 62 % sont affectées à la mission sociale et 38 % à l'appel à la générosité du public.
- Charges du service communication : nous affectons 40 % des charges de ce service à la mission sociale de prévention car il y contribue en éditant le magazine *Sauvetage* et en organisant diverses manifestations telles que la « Tournée des mini-sauveteurs ». De plus, 20 % des charges sont imputées aux frais de recherche de fonds car la plupart des actions de communication sont orientées « don ». Enfin, le solde soit 40 % est imputé en frais de fonctionnement.

- Les dépenses des services informatique, financier, juridique (en charge également de la gestion des legs) et généraux ainsi que de la direction générale sont imputées à hauteur de 54 % aux missions sociales. En effet, ces services allouent une part très importante de leurs ressources au support direct des structures locales et donc de la mission sociale : mise en œuvre de Salesforce, un outil de classe mondiale pour gérer l'activité opérationnelle des bénévoles, support rapproché de 220 trésoriers délocalisés avec des ressources humaines et des outils performants. 13 % sont affectés à la recherche de fonds. Enfin, le solde soit 1/3 est imputé en frais de fonctionnement

Ces ventilations nous permettent de présenter le coût complet des emplois de missions sociales, de recherche de fonds et de fonctionnement de la SNSM.

Les emplois liés à la générosité du public (GP) sont obtenus en déduisant des emplois totaux les autres financements non issus de la générosité du publique (GP) comme les subventions publiques et les autres produits non liés à la générosité du public (GP) expressément affectés aux missions sociales, aux frais de recherche de fonds et aux frais de fonctionnement.

ANNEXE

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINES ET DESTINATIONS (K€)	EXERCICE 2025		EXERCICE 2024	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1. PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	41 545	41 545	42 698	42 698
1.1 Cotisations sans contrepartie	0	0	0	0
1.2 Dons, legs et mécénat	37 228	37 228	38 932	38 932
- Dons manuels	30 442	30 442	27 454	27 454
- Legs, donations et assurances-vie	4 723	4 723	6 993	6 993
- Mécénat	2 063	2 063	4 485	4 485
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	4 317	4 317	3 766	3 766
2. PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	10 968		10 025	
2.1 Cotisations avec contrepartie	0		0	
2.2 Parrainage des entreprises	0		0	
2.3 Contributions financières sans contrepartie	1 895		0	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	9 073		10 025	
3. SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	18 032	0	18 571	0
TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE	70 545	41 545	71 294	42 698
4. REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	358	358	317	317
5. UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	4 803	2 612	2 344	2 344
TOTAL	75 706	44 515	73 955	45 359
CHARGES PAR DESTINATION				
1. MISSIONS SOCIALES	46 056	24 409	43 081	21 296
1.1 Réalisées en France	46 056	24 409	43 081	21 296
- Actions réalisées par l'organisme	46 056	24 409	43 081	21 296
- Versements à d'autres organismes agissant en France	0	0	0	0
1.2 Réalisées à l'étranger	0	0	0	0
- Actions réalisées par l'organisme	0	0	0	0
- Versements à organismes central ou d'autres organismes	0	0	0	0
2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	11 955	9 910	10 439	7 979
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	9 523	7 730	7 928	5 836
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	2 432	2 180	2 511	2 144
3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT	5 189	2 702	5 346	2 844
TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE	63 199	37 021	58 867	32 120
4. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	620	620	620	620
5. VALEURS COMPTABLE DES BIENS CEDES RECUS EN LEGS	0	0	0	0
6. IMPOTS SUR LES BENEFICES	0		0	
7. REPORTS EN FONDS DEDIES ET REPOTES DE L'EXERCICE	3 571	1 634	3 101	3 101
TOTAL	67 390	39 275	62 588	35 841
EXCEDENT OU DEFICIT	8 316	5 240	11 367	9 518

B- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE (K€)	EXERCICE 2025		EXERCICE 2024	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	67 057		60 331	
Bénévolat	65 851		60 331	
Prestations en nature	0			
Dons en nature	1 207			
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
3. CONCOURS PUBLICS EN NATURE	0		0	
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL	67 057		60 331	
CHARGES PAR DESTINATION				
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	66 403		60 218	
Réalisées en France	66 403		60 218	
Réalisées à l'étranger				
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FOND	213		34	
3. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	441		79	
TOTAL	67 057		60 331	

6.2 Compte d'emploi annuel des ressources (CER)

Le compte d'emploi annuel des ressources est établi conformément au règlement n°2018-06 de l'ANC.

Le CER fait état des ressources et emplois N et N-1 uniquement liées à la GP, et permet de déterminer ainsi à la fin de chaque exercice un « résultat » de la Générosité du Public (excédent ou déficit)

Les ressources collectées auprès du public utilisées sur l'exercice par rubrique d'emploi sont déterminées par soustraction des autres ressources non issues de la générosité du public (subventions, produits liés à la mission, etc.)

EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
EMPLOIS DE L'EXERCICE		
1 - MISSIONS SOCIALES	24 409	21 296
1.1. Réalisées en France	24 409	21 296
Actions réalisées directement	24 409	21 296
1.2. Réalisées à l'étranger	0	0
Actions réalisées directement	0	0
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	9 910	7 979
2.1. Frais d'appel à la générosité du public	7 730	5 836
2.2. Frais de recherche d'autres ressources	2 180	2 144
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	2 702	2 844
TOTAL DES EMPLOIS	37 021	32 120
4. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	620	620
5. VALEURS COMPTABLE DES BIENS CEDES RECUS EN LEGS	0	0
6. IMPOTS SUR LES BENEFICES	0	0
7. REPORTS EN FONDS DEDIES ET REPORTES DE L'EXERCICE	1 634	3 101
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	5 240	9 518
V - TOTAL GENERAL	44 515	45 359

RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC	41 545	42 698
1.1. Cotisations sans contrepartie	0	0
1.2. Dons, legs et mécénats	37 228	38 932
- Dons manuels	30 442	27 454
- Legs, donations et assurances-vie	4 723	6 993
- Mécénats	2 063	4 485
1.3 - Autres ressources liées à la générosité du public	4 317	3 766
TOTAL DES RESSOURCES	41 545	42 698
2- REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	358	317
3- UTILISATIONS DES FONDS ANTERIEURS	2 612	2 344
DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC	0	0
VI - TOTAL GENERAL	44 515	45 359

Ressources reportées liées à la générosité du public en début d'exercice (hors fonds dédiés)	35 909	39 545
(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public Investissements ou désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	5 240	9 518
	-17 728	-13 155
Ressources reportées liées à la générosité du public en fin d'exercice (hors dons dédiés)	23 422	35 909

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
Missions Sociales	66 403	60 218
Recherche de Fonds	213	34
Fonctionnement	441	79
TOTAL	67 057	60 331

	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
Bénévolat	67 057	60 331
Prestations en nature	0	0
Dons en nature	0	0
TOTAL	67 057	60 331

FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC en k€	2025	2024
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE	9 213	8 457
Reclassement	-4 046	0
(-) Utilisation	2 612	2 344
(+) Report	1 634	3 101
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	4 190	9 213

(*) Les fonds dédiés qui provenaient des fondations et fonds de dotations ont été reclassés en contributions financières pour 4.046 k€.

VARIATION DES IMMOBILISATIONS 2025

	Valeurs brutes				Montants au 31/12/2025
	Montants au 31/12/2024	Entrées	Sorties	Transferts	
Immobilisations incorporelles	5 287	1 446	0	0	6 733
Frais de développement	0	0	0	0	0
Donations temporaires d'usufruit	0	0	0	0	0
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	5 287	12	0	1 434	6 733
Avances et acomptes versés sur commande	0	1 434	0	-1 434	0
Immobilisations corporelles	214 321	28 458	5 364	0	237 409
Terrains	101	0	0	0	101
Constructions	34 054	120	1	1 046	35 218
Cité d'Antin	15 229	0	0	0	15 229
Installations St Nazaire	209	0	0	0	209
Installations St Malo	2 732	0	0	0	2 732
Installations Palavas	9	0	0	0	9
Infrastructures locales	15 875	120	1	1 046	17 040
Installations techniques, matériels, outillages	147 718	820	4 829	32 120	175 830
Canots tous temps	47 388	44	3 398	23 881	67 915
Vedettes de 1ère classe	30 956	31	130	1 158	32 015
Vedettes de 2nde classe	36 070	38	629	4 150	39 629
Vedettes de 3ème classe	185	0	0	0	185
Vedettes légères	2 696	18	62	193	2 845
Pneumatiques semi-rigides	16 708	57	460	2 098	18 403
Opérations collectives	27	0	0	0	27
Autres équipements spécifiques	5 655	250	57	105	5 953
Outillage industriel	124	9	0	5	138
Autres immobilisations corporelles	7 909	372	90	529	8 720
Immobilisations corporelles en cours	32 447	27 518	534	-33 166	26 260
Moyens nautiques	30 675	24 651	15	-31 587	23 748
Autres installations techniques, matériels, outillages	0	556	1	-555	0
Constructions	1 073	1 477	205	-1 024	1 321
Avances et acomptes versés sur commande	699	835	313	0	1 191
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	1 228	5 218	1 046	0	5 401
Immobilisations financières	162	19	1	0	182
Participations	0	0	0	0	0
Créances rattachées à des participations	0	0	0	0	0
Autres titres immobilisés	0	0	0	0	0
Prêts	66	0	0	0	66
Autres	97	19	1	0	116
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	220 998	35 142	6 410	0	249 725

VARIATION DES AMORTISSEMENTS 2025

	Amortissements				Montants au 31/12/2025
	Montants au 31/12/2024	Dotations de l'exercice	Transferts	Diminutions	
Immobilisations incorporelles	1 455	623	0	0	2 078
Frais de développement	0	0	0	0	0
Donations temporaires d'usufruit	0	0	0	0	0
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	1 455	623	0	0	2 078
Avances et acomptes versés sur commande	0	0	0	0	0
Immobilisations corporelles	101 197	10 393	0	4 784	106 807
Terrains	0	0	0	0	0
Constructions	13 514	1 649	0	1	15 162
Cité d'Antin	3 433	717	0	0	4 151
Installations St Nazaire	260	14	0	0	274
Installations St Malo	8	2	0	0	9
Installations Palavas	7	1	0	0	8
Infrastructures locales	9 807	914	0	1	10 720
Installations techniques, matériels, outillages	87 683	8 745	0	4 782	91 645
Canots tous temps	27 304	2 247	0	3 391	26 160
Vedettes de 1ère classe	18 198	1 596	0	130	19 664
Vedettes de 2nde classe	22 720	1 967	0	625	24 062
Vedettes de 3ème classe	159	1	0	0	160
Vedettes légères	1 615	192	0	60	1 747
Pneumatiques semi-rigides	7 722	1 493	0	449	8 765
Opérations collectives	27	0	0	0	27
Autres équipements spécifiques	4 369	328	0	40	4 656
Outillage industriel	92	9	0	0	101
Autres immobilisations corporelles	5 477	912	0	86	6 303
Immobilisations corporelles en cours	0	0	0	0	0
Moyens nautiques	0	0	0	0	0
Autres installations techniques, matériels, outillages	0	0	0	0	0
Constructions	0	0	0	0	0
Avances et acomptes versés sur commande	0	0	0	0	0
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0	0	0	0	0
Immobilisations financières	0	0	0	0	0
Participations	0	0	0	0	0
Créances rattachées à des participations	0	0	0	0	0
Autres titres immobilisés	0	0	0	0	0
Prêts	0	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0	0
TOTAL AMORTISSEMENTS	102 652	11 016	0	4 784	108 884

VARIATION DES STOCKS 2025

	Montants (k€) au 31/12/2025	Montants (k€) au 31/12/2024	Variation
Magasin général technique	4 802	5 758	-955
Stocks matériel technique	154	211	-57
Stocks équipement individuel sauveteurs	4 649	5 547	-898
Stocks articles de promotion	1 235	1 179	56
Magasin central	605	726	-121
Stocks locaux	630	452	178
STOCKS BRUTS	6 037	6 936	-899
Provision pour dépréciation des stocks	-315	-226	-89
STOCKS NETS	5 722	6 710	-988

CREANCES ET COMPTES DE REGULARISATION VARIATION 2025

	Montants (k€) au 31/12/2025	Montants (k€) au 31/12/2024	Variation
Subventions collectivités publiques à recevoir	5 870	12 942	-7 072
Subventions d'investissement	5 846	12 847	-7 001
Subventions de fonctionnement	24	95	-71
Avances et acomptes versés sur commandes	1 472	1 747	-275
Créances clients et comptes rattachés	940	1 155	-215
Conventions, partenariat et mécénat	162	656	-494
Conventions mairies	144	254	-111
Autres créances clients	635	245	389
Créances reçues par legs ou donations	7 562	4 276	3 286
Autres créances	1 000	223	777
Personnel et comptes rattachés	17	6	12
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	55	0	55
Etat et autres collectivités publiques : autres	0	0	0
Divers	150	218	-67
Charges constatées d'avance	778	649	128
TOTAL CREANCES	16 843	21 042	-4 199

TITRES ET DISPONIBILITÉS VARIATION 2025

	Montants (k€) au 31/12/2025	Montants (k€) au 31/12/2024	Variation
Valeurs mobilières de placement	12 005	12 005	0
Placement Société Générale	6 005	6 005	0
Placement La Banque Postale	6 000	6 000	0
Autres	0	0	0
Autres disponibilités	30 178	35 614	-5 437
Comptes courants et livrets	28 088	33 614	-5 525
Caisses	83	61	22
Valeurs à l'encaissement	1 701	1 416	285
Intérêts courus	305	524	-219
TOTAL DISPONIBILITES BRUTES	42 182	47 619	-5 437

DEPRECIATION COMPTES D'ACTIF & PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES VARIATION 2025

	Montants (k€) au 31/12/2024	Augmentations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Montants (k€) au 31/12/2025
DEPRECIATIONS COMPTES D'ACTIF				
Dépréciation stocks articles promotion	226	89	0	315
Dépréciation des créances	0	9	0	9
VMP	543	14	0	557
TOTAL DEPRECIATIONS (ACTIF)	769	112	0	881
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Indemnités de fin de carrières	358	404	358	404
Autres provisions pour risques et charges	570	104	0	674
TOTAL PROVISIONS (PASSIF)	928	508	358	1 078

FONDS PROPRES ET RESERVES VARIATION 2025

K€	Ouverture	Affectation du résultat		Augmentation		Diminution ou Consommation		Clôture
		Montant	Dont GP	Montant	Dont GP	Montant	Dont GP	
Fonds propres sans droit de reprise	2 318							2 318
Réserves	111 008	11 367	9 518					122 375
Excédent ou déficit de l'exercice	11 367	-11 367	-9 518	8 316	2 652			8 316
Situation nette	124 693	0	-9 518	8 316	2 652	0	0	133 009
Subventions d'investissement	41 677			-1 077		1 815		38 785
Provisions réglementées	0							0
TOTAL GENERAL	166 369	0	-9 518	7 240	2 652	1 815	0	171 794

GP = générosité du public

VARIATION DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT 2025

	Montants au 31/12/2024	Entrées ou quote- part de l'année	Sorties ou annulations	Reclassements	Montants au 31/12/2025
Total des subventions d'équipements	107 256	-308	1 977	0	104 970
Financement à compter du 01/01/2000	85 531	1 666	1 977	0	85 219
Subventions Etat	21 516	0	21	0	21 495
Subventions Conseils Régionaux	32 138	815	399	0	32 554
Subventions Conseils Départementaux	27 622	265	1 507	0	26 380
Communes et autes collectivités publiques	4 256	585	50	0	4 791
Financement jusqu'au 31/12/1999	21 725	-1 974	0	0	19 751
Total des subventions d'investissements inscrites au résultat	65 579	768	162	0	66 185
Quote part des Subventions d'investissements inscrites au résultat de l'exercice	10 346	2 014	162	0	12 198
Subventions Etat	1 605	181	21	0	1 765
Subventions Conseils Régionaux	4 344	1 355	78	0	5 621
Subventions Conseils Départementaux	3 994	404	57	0	4 342
Communes et autes collectivités publiques	403	73	7	0	469
Quote part subvention investissements antérieure à 2013	55 233	-1 246	0	0	53 987
TOTAL NET DES AIDES A L'INVESTISSEMENT (PASSIF)	41 677	-1 077	1 815	0	38 785

VARIATION DES FONDS REPORTÉS ET DEDIÉS 2025

Variation des fonds dédiés issus de : (K€)	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	dont remboursements		Montant global	dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des 2 dernières années
Subventions d'exploitation	0	0	0	0	0	0	0
Contributions financières d'autres organismes	4 046	1 937	2 191	0	0	3 792	0
Moyens nautiques	234	0	230	0	0	4	0
Matériel opérationnel	3 757	1 892	1 906	0	0	3 743	0
Actions de formation des sauveteurs	55	45	55	0	0	45	0
Ressources liées à la générosité du public	5 167	1 634	2 612	0	0	4 190	0
Rénovation des infrastructures	468	170	288	0	0	350	0
Moyens nautiques	4 669	1 396	2 324	0	0	3 742	0
Matériel opérationnel	30	50	0	0	0	80	0
Projet de construction du Pôle national de formation à St	0	18	0	0	0	18	0
TOTAL	9 213	3 571	4 803	0	0	7 981	0

DETTES ET COMPTES DE REGULARISATION VARIATION 2025

	Montants (k€) au 31/12/2025	Montants (k€) au 31/12/2024	Variation
Emprunts & dettes établissements de crédit	2 296	2 557	-261
Emprunt siège 8 cité d'Antin Paris	2 296	2 557	-261
Concours bancaires courants	0	0	0
Fournisseurs & comptes rattachés	6 021	4 686	1 334
Fournisseurs	2 222	4 686	-2 464
Fournisseurs-factures non parvenues	1 206	0	1 206
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 593		2 593
Dettes fiscales et sociales	2 062	2 025	37
Personnel et comptes rattachés	660	680	-20
Provision pour congés acquis à payer	651	651	0
Autres dettes personnel et comptes rattachés	10	29	-20
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	924	893	31
URSSAF	327	302	25
Autres organismes sociaux	179	166	13
Charges sur congés acquis à payer	389	384	4
Effort construction	30	29	1
Autres	0	12	-12
Etat et autres collectivités	477	451	26
Formation continue	0	0	0
Taxe sur les salaires	72	69	3
TVA	111	145	-34
Prélèvement à la source	47	39	8
Charges à payer ENIM	198	197	1
Autres	49	0	49
Dettes des legs ou donations	3 015	1 420	1 595
Autres dettes	835	1 810	-975
Charges à payer	822	1 790	-968
Autres	12	20	-8
Produits constatés d'avance	0	0	0
TOTAL DETTES	14 228	12 499	1 729

UTILISATIONS DES RESSOURCES DEDIEES AUX INVESTISSEMENTS EN 2025

Biens mis en service, K€	Emplois de l'exercice	Subventions et autres concours publics		Ressources collectées auprès du public			
	Total emplois	Etat	Collectivités locales	Mécénats	Legs et donations	Autres	Total
Investissements opérationnels structures locales	33 908	0	10 331	2 790	2 391	18 396	23 577
Constructions neuves	28 927	0	9 744	2 166	1 797	15 220	19 183
Modernisations, carénages, grosses réparations	2 583	0	587	331	58	1 607	1 996
Infrastructures	1 024	0	0	288	536	200	1 024
Autres investissements locaux	1 374	0	0	5	0	1 369	1 374
Support aux opérations	77	0	0	0	0	77	77
Pôle National de Formation	61	0	0	0	0	61	61
Pôle de Soutien de la Flotte	16	0	0	0	0	16	16
Investissements de fonctionnement au siège	1 567	0	0	0	0	1 567	1 567
Total biens mis en service en 2025	35 553	0	10 331	2 790	2 391	20 040	25 222